



POLYVALENTE LOUIS-SAINT-LAURENT

188, rue Kennedy, East Angus (Québec) J0B 1R0
Téléphone : 819 832-2471 Télécopieur : 819 832-1758

CODE DE VIE

2017-2018

Le Code de vie permet le développement d'une école dynamique et stimulante centrée sur les valeurs humaines où la promotion du civisme et de la citoyenneté est au cœur d'un bon citoyen en devenir.

Le Code de vie de la Cité-école Louis-Saint-Laurent est soutenu par la gradation des sanctions et est basé sur les valeurs suivantes :

- 1. Responsabilité / autonomie*
- 2. Respect et sécurité*
- 3. Engagement et implication*

Le Code de vie est une façon de :

- vivre en paix avec soi-même*
- vivre en harmonie avec les autres*
- vivre en équilibre avec l'environnement*

CODE DE VIE

RESPECT ET SÉCURITÉ		
	Responsabilités du citoyen	Sanctions du citoyen
Assiduité	1. Je me présente à tous mes cours.	<u>Absence non motivée</u> <ul style="list-style-type: none"> - Communication avec les parents - Note « 0 » si examen - Le transport scolaire sera coupé pour le retour à la maison - Un midi-Transit par période d'absence non motivée - Autres mesures <u>Absence motivée</u> <ul style="list-style-type: none"> - Je suis responsable en m'assurant de reprendre ce que j'ai manqué auprès des enseignants
	2. J'arrive à l'heure à mes cours.	<u>En cas de retard</u> <ul style="list-style-type: none"> - Sanction gérée par l'enseignant
	3. Je me présente à la récupération obligatoire et au local midi.	<ul style="list-style-type: none"> - Impact sur ta réussite scolaire - Mesures choisies par l'enseignant et la direction
	4. Je me présente à la retenue midi.	<ul style="list-style-type: none"> - Un retard entraîne des sanctions - Suspension
	5. Je demeure assis en classe jusqu'au son de la cloche et si mon enseignant me demande de rester pour régler une situation, je dois collaborer.	<ul style="list-style-type: none"> - Ce manquement sera traité comme une absence non motivée
Milieu de vie	1. Je prends mon repas à la cafétéria.	<ul style="list-style-type: none"> - Avertissement - Infraction - Autres mesures
	2. J'utilise les sorties d'urgence lorsque j'en reçois la consigne.	<ul style="list-style-type: none"> - Avertissement - Infraction - Autres mesures
	3. J'utilise l'alarme et le 911 seulement en situation d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec la SQ - Communication avec les parents - Suspension
	4. Lorsqu'un membre du personnel me le demande, je m'identifie correctement ou je présente ma carte du citoyen.	<ul style="list-style-type: none"> - Avertissement - Infraction - Autres mesures
	5. J'agis avec respect en évitant les rapports intimes tels les attouchements, les enlacements, les baisers prolongés.	<ul style="list-style-type: none"> - Avertissement - Infraction
	6. Je garde mon école propre. Je jette mes déchets à l'endroit approprié (poubelle, récupération).	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec la direction - Autres mesures
Tenue vestimentaire	1. Je porte des vêtements qui répondent à des critères de décence, de propreté et d'hygiène : <ul style="list-style-type: none"> - Un vêtement qui couvre les épaules et la poitrine ou à bretelles larges, qui doit être assez long et couvrir la ceinture de la jupe ou du pantalon. Les jupes et les bermudas sont à environ 10 cm du milieu de la rotule du genou. (Note : En éducation physique, le bermuda en jeans est interdit.) Le legging est permis avec un chemisier long ou une tunique. Le vêtement transparent (ex. chemisier) peut se porter avec une camisole qui couvre le corps. Le vêtement ne porte aucun symbole prônant la violence, le sexe, la drogue ou l'alcool. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avertissement - Utilisation d'un vêtement de rechange - Communication avec les parents - Confiscation du couvre-chef pour la période d'un cycle
	2. Je porte ma casquette ou mon capuchon en dehors des cours, de la mairie, du secteur sportif et de la bibliothèque.	

RESPECT ET SÉCURITÉ

		Responsabilités du citoyen	Sanctions du citoyen
Prévention de la violence	1. J'utilise un langage adéquat, poli et respectueux envers les autres élèves et les adultes.		<ul style="list-style-type: none"> - Avertissement - Excuses, réparation - Infraction - Local Transit - Suspension
	2. Je me respecte et respecte les autres en évitant toutes formes de violence physique, verbale, sociale, psychologique, discriminatoire, par voie électronique ou en lien avec la sexualité.		<p>Tolérance zéro : harcèlement, intimidation, cyberintimidation, impolitesse grave, menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Excuses, réparation - Local Transit - Accès interdit à internet - Suspension - Communication avec les parents - Communication avec la SQ - Autres mesures
	3. Je me respecte et respecte les autres en n'ayant ni armes, ni munitions, ni pièces pyrotechniques.		<ul style="list-style-type: none"> - Matériel confisqué - Communication avec les parents - Communication avec la SQ - Suspension
	4. Je m'abstiens d'avoir ou d'utiliser du matériel à caractère obscène, raciste, sexiste, violent ou de propagande.		<ul style="list-style-type: none"> - Matériel confisqué - Infraction - Accès interdit à internet - Communication avec les parents - Local Transit - Autres mesures
	5. Je garde mon environnement propre et sain en m'abstenant de vandalisme, de vol, de bris ou de graffitis.		<ul style="list-style-type: none"> - Geste de réparation, remboursement des frais encourus - Communication avec la SQ - Autres mesures
Matériel	1. J'apporte tout le matériel nécessaire pour mes cours.		<ul style="list-style-type: none"> - Avertissement - Infraction
	2. Je suis responsable du matériel scolaire prêté et je fais attention au mobilier.		<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement des frais encourus - Infraction - Communication avec les parents - Local Transit - Suspension - Autres mesures
	3. Avant 16 h, il est interdit pour un élève d'utiliser dans l'école un appareil électronique ou électrique. Ces appareils, qui sont permis à l'extérieur de l'école hors du temps de classe, devraient être déposés dans le casier de l'élève avant que ce dernier ne circule dans l'école ou laissés à la maison.		<ul style="list-style-type: none"> - S'identifier et remettre l'appareil - 1^{re} offense : le bien sera confisqué 3 jours. À ce moment, le parent doit entrer en contact avec la direction responsable du niveau. - 2^e offense : le bien sera confisqué 3 semaines. À ce moment, le parent doit prendre rendez-vous avec la direction responsable du niveau afin de récupérer le bien. - 3^e offense : dans le cas de récurrence à répétition, les appareils saisis peuvent être confisqués jusqu'à la fin de l'année. - Aucun appareil ne sera remis avant terme, peu importe qui en est le réel propriétaire ou qui tente de le récupérer. - Dans le cas où le jeune refuse de collaborer, il sera suspendu jusqu'à ce qu'il remette ledit appareil électronique. - Communication avec les parents - Confisquer et détruire tout enregistrement non autorisé - Infraction - Autres sanctions
	4. En tout temps, les enregistrements audio, photo vidéo ou numérique dans l'école ou en lien avec l'école (avec du matériel de l'école ou du matériel personnel) doivent faire l'objet du consentement écrit d'un membre du personnel ou de la direction de l'école qui en spécifie l'objet et les modalités.		
	5. Tolérance zéro lors des examens du MEES, en classe, en bris horaire.		

RESPECT ET SÉCURITÉ		
	Responsabilités du citoyen	Sanctions du citoyen
Drogue, alcool et cigarette	1. Je ne consomme ni drogue ni alcool, je n'en possède pas. 2. Je ne vends ni drogue, ni alcool, ni cigarettes. 3. Je n'ai pas d'accessoires de consommation en ma possession. 4. Je ne fais pas le trafic de drogue, d'alcool et de cigarettes.	- Information aux parents - Suspension externe de 3 jours une 1 ^e fois, 5 jours et plus par la suite - Conditions de retour à déterminer par la direction - Si récidives, demande d'expulsion - Perte du voyage de fin d'année
	5. Je fume la cigarette, la cigarette électronique, la vapoteuse, à l'endroit prévu à l'extérieur de l'école, puis j'utilise les produits dérivés à ce même endroit.	- Avertissement - Infraction - Contravention donnée par l'inspecteur du tabac
Jeux de hasard	1. Je ne participe pas à des jeux de hasard.	- Avertissement - Infraction - Communication avec les parents - Local Transit
Plagiat	1. Je ne triche pas.	- La note « 0 » pour le travail ou l'examen en question - Communication aux parents

Encadrement disciplinaire de nos citoyens lors des transitions

Billet d'infraction / Surveillant et enseignant

Conséquences infractions / transitions

- 1^e infraction : 1 retenue et parent informé (RED*)
- 2^e infraction : Midi-Transit
- 3^e infraction : 1 journée des transitions (récrés et midi) et parent informé (RED*)
- 4^e infraction : 3 journées des transitions (récrés et midis) et parent informé (RED*)
- 5^e infraction : 5 journées des transitions (récrés et midis) et parent informé (RED*)

* Responsable de l'encadrement disciplinaire